

Présentation synthèse
**PROJET PILOTE EN PATRIMOINE
2023-2024**

Mise en ligne le 12 mars 2025
Par Culture Bas-Saint-Laurent

CULTURE BAS •
SAINT • LAURENT



COORDINATION DU PROJET

Direction du projet

- Dominique Lapointe, directrice générale de CBSL

Coordination du projet

- Jacinthe Alias, chargée de projet en patrimoine de CBSL
- Esther Gagnier, agente de développement de CBSL

Partenaires

- Ministère de la Culture et des Communications (MCC)
- Ville de Rimouski
- MRC de Rivière-du-Loup (RDL)
- Collectif régional de développement (CRD)
- Culture Bas-Saint-Laurent (CBSL)

Composition du comité de pilotage

- **Direction régionale du ministère de la Culture et des Communications (MCC)**
 - Gabrielle Paquette, directrice régionale
 - Amélie Blanchette, conseillère en développement culturel et patrimoine
- **Ville de Rimouski**
 - Audrey Dubé-Loubert, chef de la division - culture
 - Sophie Thibault, conseillère en urbanisme
- **MRC de Rivière-du-Loup (RDL)**
 - Mélanie Milot, coordonnatrice à la culture et aux communications
 - Boris Ahiha, coordonnateur en patrimoine immobilier
- **Collectif régional de développement (CRD)**
 - Shanti Sarrazin, directrice adjointe au développement régional

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte	4
Avancement et atteinte des objectifs	9
Conclusion et remerciements	22
Lexique	23



MISE EN CONTEXTE



Détail de façade du Palais de justice de Rimouski, 2022, ©CBSL

CULTURE BAS-SAINT-LAURENT ET LE PATRIMOINE

Fondé en 1976, Culture Bas-Saint Laurent (CBSL) travaille au développement culturel de la région. Il regroupe, représente, accompagne, forme les artistes, artisans et artisanes, écrivains et écrivaines, travailleurs et travailleuses de la culture et organismes culturels bas-laurentiens, en plus d'en faire la promotion, afin de favoriser l'essor et la reconnaissance du secteur des arts et de la culture, tant au niveau régional que national. Organisme sans but lucratif, CBSL compte aujourd'hui près de 400 membres de l'ensemble des huit MRC du Bas-Saint-Laurent.

Dans les dernières années, les situations d'urgence en matière de patrimoine bâti se multiplient. Dans la même période, les responsabilités régionales s'alourdissent et soulèvent plus que jamais des défis complexes de processus de décisions, des enjeux d'acceptabilité sociale ainsi que de manque de ressources. Les municipalités et les MRC n'ont pas la tâche facile et les années à venir sont préoccupantes.

Sensible à cette situation, à l'état actuel de nos patrimoines et appuyé par la Direction régionale du ministère de la Culture et de Communications ainsi que par le Collectif régional de développement, CBSL élabore en 2021, le premier [Plan d'action régional en patrimoine](#) au Québec. Depuis, CBSL a concrétisé plusieurs actions permettant la représentation et le soutien du secteur du patrimoine régional :

- Création d'un poste de chargée de projet en patrimoine;
- Organisation de formations sur les enjeux en patrimoine;
- Création de contenu en fonction des besoins du milieu;
- Relance des Prix du patrimoine;
- Démarrage de la Table de concertation régionale en patrimoine;
- Veille et partage d'information en patrimoine;
- Rédaction d'un portrait du patrimoine immobilier dans [Portrait et diagnostic culturel du Bas-Saint-Laurent](#);
- Lancement du Grand projet - Patrimoine accessible à tous sur le site web de CBSL.

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

Le Projet pilote en patrimoine 2023-2024 est né d'une volonté commune de mieux comprendre et de s'outiller collectivement en matière de patrimoine bâti. Cette volonté, portée par la Direction régionale du ministère de la Culture et de Communications, ainsi que CBSL et plusieurs partenaires dont les MRC et les municipalités, cherche à faciliter les processus, agir au service des collectivités et à développer une vision innovante et pertinente pour l'avenir.

Il participe également à l'avancement de plusieurs priorités du [Plan régional de développement 2023-2028](#) du Bas-Saint-Laurent :

- Consolider la concertation et les partenariats dans une perspective de solidarité régionale;
- Adapter le financement public aux réalités régionales;
- Favoriser l'attractivité, l'accueil et l'enracinement au Bas-Saint-Laurent;
- Trouver des solutions au manque d'habitations et à la flambée des coûts;
- Faire valoir la culture comme vecteur d'identité et de développement régional;
- Favoriser la structuration de l'offre touristique;
- S'investir dans la lutte aux changements climatiques, dans une perspective de prévention et d'adaptation.

OBJECTIFS DU PROJET

Les objectifs, précisés par les partenaires du projet, ont été appuyés par le [Plan d'action régional en patrimoine de CBSL](#) et le [Portrait et diagnostic culturel du Bas-Saint-Laurent](#). L'intention était de dresser un portrait systémique de la situation municipale en lien avec le patrimoine afin d'en dégager des pistes de solutions locales et régionales. La précieuse contribution du comité du pilotage aura permis d'aiguiller l'équipe de coordination du projet vers l'atteinte de ces objectifs:

1. Documenter la réalité de deux types d'organisations municipales (Ville de Rimouski et MRC de Rivière-du-Loup);
2. Schématiser les processus de prises de décisions des ressources impliquées en patrimoine;
3. Transmettre des résultats de la recherche aux partenaires en prenant soin de la confidentialité des données;
4. Dégager des pistes de solutions locales et des possibilités de transmissions régionales.



ÉCHÉANCIER ET MÉTHODOLOGIE

Le Projet pilote en patrimoine 2023-2024 comprend trois phases dont les deux premières ont été réalisées grâce au soutien financier des partenaires. Ce rapport présente donc les résultats des deux premières phases du projet ainsi qu'une réflexion préliminaire pour la troisième phase.

PHASE 1 – DOCUMENTATION

- Réalisation et retranscription d'entrevues réalisées avec les intervenants municipaux ciblés par les partenaires (élus et employés municipaux) ;
- Thématisation et identification de constats et d'enjeux;
- Mise en forme des schémas de prises de décisions recueillis lors des entrevues.

PHASE 2 – CONSTATS ET ENJEUX

- Présentation des résultats aux membres du comité de pilotage;
- Validation des données par les participant.e.s, préparation et anonymisation de la base de données.

PHASE 3 – POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT ET TRANSMISSION

- Rédaction du rapport final;
- Dégager des pistes de solutions régionales et les actions prioritaires pour la suite.

EN CONTINU – VEILLE ET PARTAGE

- Partage des ressources et des bons coups en matière de patrimoine;
- Veille stratégique et création de contenus pour la mise en ligne du [Grand projet · Patrimoine](#) sur le site de Culture Bas-Saint-Laurent.

AVANCEMENT ET ATTEINTE DES OBJECTIFS



Détail du mur de l'Hôtel de ville de Matane, 2023. ©CBSL

OBJECTIF 1: Documenter la réalité de deux types d'organisations municipales

Organisation et thématisation des données

La première phase du projet aura permis de rassembler un nombre impressionnant de données. Voici ce que représente la première phase en terme quantitatif:

- 18 entrevues (individuelles et en petits groupes);
- 30 personnes interrogées ;
- 28 heures d'enregistrement audio d'entrevues;
- Plus de 170 heures de retranscription et thématisation;
- 1 343 énoncés intégrés dans la base de données;
- 341 énoncés de l'exercice FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces).

Le traitement des données d'entrevues a permis de classer les énoncés par thèmes et ainsi de mener à l'identification de certains enjeux et opportunités. Ce travail a également permis de faciliter le traitement et l'analyse des données. Les thèmes ont été regroupés sous les grandes catégories suivantes :

- Mentions des différents types de patrimoine bâti
- Politiques (gouvernements, MRC ou municipalités)
- Outils de gestion du patrimoine
- Financement et contexte économique
- Concepts et références théoriques
- Répercussions sur le bâti
- Communications internes et relations organisationnelles
- Relations avec les citoyens

MRC de Rivière-du-Loup
9 entrevues
15 personnes

Ville de Rimouski
8 entrevues
11 personnes

MCC
1 entrevue
4 personnes

OBJECTIF 1: Documenter la réalité de deux types d'organisations municipales

Lors des entrevues, les participant.e.s ont répondu à un questionnaire en 5 sections préparé et validé par le comité de pilotage.

Sections du questionnaire :

1. Informations sur les participant.e.s
2. Mandat, rôle et responsabilités (quoi/quand)
Comprendre les rôles et responsabilités ainsi que les profils types liés au poste.
3. Schématisation des processus
Représenter graphiquement les étapes des processus de recommandations et de décisions.
4. Exercice FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces)
Faire une synthèse de l'exercice afin d'en tirer de grands constats et d'évaluer la perception du patrimoine pour les intervenant.e.s.
5. Accompagnement et suites
Identifier des actions potentielles locales et régionales à prioriser pour soutenir le milieu.

CONFIDENTIALITÉ: un travail important de gestion des données, d'anonymisation et de validation des données partagées par les personnes rencontrées en entrevue a été réalisé avant la transmission des données aux partenaires.

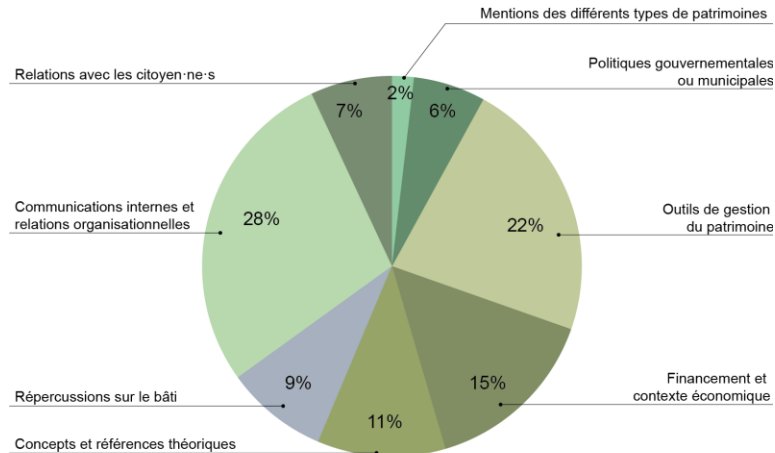


OBJECTIF 1: Documenter la réalité de deux types d'organisations municipales

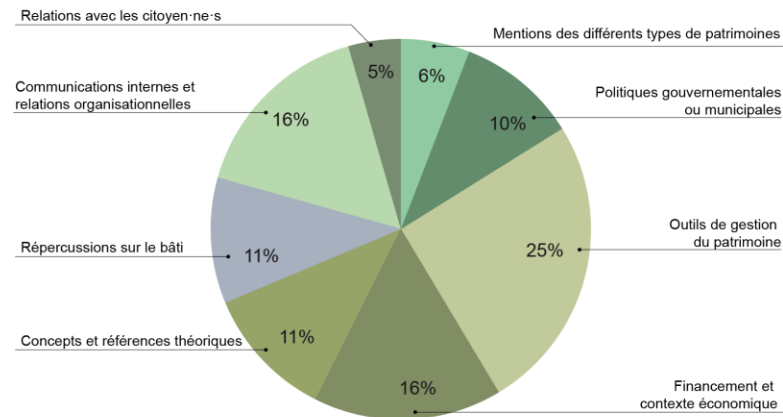
Occurrences

Le traitement des données d'entrevues a permis de classer les énoncés par thèmes. Ces graphiques présentent l'occurrence des thèmes abordés lors des entrevues. C'est-à-dire le nombre d'énoncés qui traitent de ces thèmes.

Occurrences des grands thèmes - VILLE



Occurrences des grands thèmes - MRC



OBJECTIF 1: Documenter la réalité de deux types d'organisations municipales

Identification de constats et d'enjeux

CBSL a sélectionné quelques constats que le projet aura permis de mettre en lumière. Il s'agit là d'une sélection et cela ne représente pas l'entièreté des enjeux soulevés par le projet. D'autres observations pourront être faites par les partenaires à l'étude des données partagées. Des exemples d'énoncés recueillis lors des entrevues se trouvent en annexe.

1. RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Il est complexe de définir et de créer des outils réglementaires adaptés aux réalités locales pour protéger et maintenir leur patrimoine tout en évitant de trop grands risques financiers. Le pouvoir municipal est limité.

2. RATTRAPAGE HISTORIQUE

Certaines municipalités et villes sont confrontées à des actifs immobiliers en mauvais état en raison d'un historique d'entretien insuffisant et qui nécessitent d'importants investissements. Malheureusement, les ressources sont limitées.

3. COMMUNICATIONS ET ACCEPTABILITÉ SOCIALE

Les villes et les municipalités peinent parfois à communiquer les raisons qui motivent certaines décisions concernant le patrimoine à la population. Les situations sont souvent complexes.

4. MANQUE DE RESSOURCES SPÉCIALISÉES

Les inspecteurs et inspectrices sont à la base de plusieurs processus, mais sont surchargé.e.s et en sous-nombre. Ces ressources détiennent un pouvoir de sensibilisation auprès des citoyens, mais sont souvent très peu informées et formées sur les enjeux en patrimoine.

5. LE POIDS DE LA RESPONSABILITÉ ET L'ISOLEMENT

Le personnel impliqué dans les processus de gestion des patrimoines se sent parfois isolé et démuné face à l'alourdissement de leurs responsabilités et à la complexification des processus de décision. Il y a un grand désir de partager et d'échanger avec des pairs.

OBJECTIF 1: Documenter la réalité de deux types d'organisations municipales

Identification de constats et d'enjeux (suite)

6. ANGLES MORTS

Certains bâtiments patrimoniaux non cités, non classés ou qui ne se retrouvent pas dans une zone protégée par un Plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA) ou un site patrimonial échappent au processus permettant d'encadrer les interventions de rénovation ou de démolition.

7. DES OUTILS ET PROCESSUS ADAPTÉS AUX CONTEXTES

Il serait avantageux pour certaines villes et municipalités de collaborer à l'élaboration de réglementations ou d'outils adaptés aux réalités locales ou régionales afin d'éviter la duplication des efforts. Par exemple, la création d'un modèle de PIIA standardisé pour les municipalités et villes d'une même MRC faciliterait ce processus de collaboration et de partage de bonnes pratiques. De même, il serait pertinent d'informer les partenaires et ministères impliqués des défis spécifiques au Bas-Saint-Laurent.

8. MUTUALISATION

Il y a un besoin criant pour la mutualisation d'outils et de ressources en patrimoine pour éviter le dédoublement et faciliter un accès plus équitable à l'information.

9. MÉCONNAISSANCE

Il y a souvent une méconnaissance de ce qu'est le patrimoine et de l'impact des différents statuts sur sa gestion. Il en résulte, entre autres, un désengagement de la part des assureurs et de la réticence de la part des propriétaires à ce que leurs biens soient reconnus comme patrimoniaux.

Par ailleurs, y a une méconnaissance de la population face aux rôles et aux juridictions des autorités décisionnelles dans le cas de démolition ou d'émission de statut.

10. IDENTITÉ RÉGIONALE

Notre région est riche de plusieurs patrimoines d'exception qui contribuent à nos identités distinctes, à l'attachement à notre région et à ses histoires, ainsi qu'à son attractivité.

11. UN BSL PLUS VERT ET PROSPÈRE

Les coûts de gestion des rebuts de construction et leurs impacts sur l'environnement est préoccupant. La gestion durable et responsable de nos patrimoines bâtis est une opportunité à réfléchir.

OBJECTIF 1: Documenter la réalité de deux types d'organisations municipales

Exemples d'énoncés d'entrevues

**Notez que les énoncés sont tirés de verbatim. Les erreurs syntaxiques ou orthographiques n'ont pas été corrigées.*

Entretien des bâtiments et inspections

« Sur l'échelle du territoire de la ville, il y a plus de bâtiments que ce qu'il est possible de faire comme inspection. Elle doit donc fonctionner sur le système de plaintes. Lorsqu'ils reçoivent des plaintes, le bâtiment est déjà très détérioré. Les coûts de préservation deviennent faramineux. »

Stratégie de conservation

« La Ville et le CCU comprennent qu'il n'est pas toujours possible d'investir dans des techniques anciennes (ex. tôle à baguette) et qu'il est préférable d'intervenir lorsque l'élément à changer induit des dommages sur le reste de l'immeuble. [...] Parfois on se dit qu'il est préférable de sauver le bâtiment même si ce n'est pas optimal en terme patrimonial. »

Permis de rénovations

« Si le bâtiment ne se trouve pas dans un PIIA [ou] dans un site patrimonial, les proprios peuvent faire ce qu'ils veulent. Dans le cas où un propriétaire veut défaire une galerie en bois d'origine pour faire un grand patio, il va avoir le permis automatiquement s'il [ne se trouve] pas dans un PIIA. »

Règlement d'entretien

« Il va y avoir beaucoup de bâtiments laissés à l'abandon dans les prochaines années par les héritiers et les personnes âgées. Le règlement va précariser les personnes déjà précarisées. »

Assurances

« Les citoyens et les assureurs comprennent mal ce qu'est le patrimoine. Ils paniquent. Il y a une différence entre un bâtiment patrimonial et un bâtiment protégé au sens de la loi. Il faut comprendre que même si un bâtiment cité ou classé "passe au feu", il n'y a pas d'exigence de reconstruction à l'identique avec du "vieux bois". »

Communications

« Difficile de transmettre la raison des décisions prises concernant le patrimoine à la population. »
« Certaines personnes l'apprennent lors de leurs rénos qu'ils sont dans des PIIA. Parfois ils sont déchirés entre le patrimoine et les coûts supplémentaires. »

OBJECTIF 2: Schématiser les processus de prises de décisions des ressources impliquées en patrimoine

L'objectif de la schématisation des processus décisionnels de la gestion du patrimoine était de mettre en lumière les différentes perceptions des processus. La représentation graphique des diverses actions liées à la gestion du patrimoine a permis de comparer plus de 50 schémas de prise de décision. La page suivante présente un exemple de schémas réalisés lors des entrevues.

Les entrevues ont permis de tracer les schémas des processus de prise de décision suivants :

1. Permis de rénovations (sans restriction, dans un PIIA ou dans un site patrimonial, bâtiments patrimoniaux);
2. Permis de changement d'usage;
3. Citation;
4. Permis de démolition (bâtiments patrimoniaux ou sans statut);
5. Inspections de bâtiments;
6. Entretien des bâtiments cités ou classés appartenant à la ville ;
7. Mise à jour du plan d'urbanisme ou du schéma d'aménagement;
8. Élaboration de politiques en patrimoine;
9. Adoption de nouveaux règlements.

Cet exercice aura permis de:

- Mettre en lumière la diversité des perceptions des processus, et ce, même au sein d'une même organisation. Mieux comprendre la convergence et la divergence de la compréhension des étapes et des prises de décisions;
- Fournir des éléments d'analyse aux partenaires en présentant les schémas;
- Encourager des discussions et générer des résultats positifs au sein des équipes des personnes interrogées (30 % ont signalé avoir déjà constaté des effets bénéfiques du projet dans leur organisation);
- Envisager des pistes d'actions pour faciliter et optimiser les processus.

OBJECTIF 2: Schématiser les processus de prises de décisions des ressources impliquées en patrimoine

Comprendre les schémas

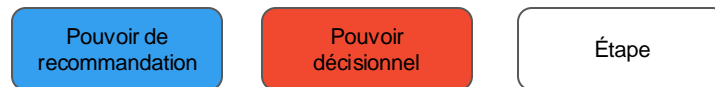
Chaque schématisation de processus est identifiée à gauche par une pastille à numéro correspond à un.e participant.e. Chaque ligne correspond donc à une entrevue. Les participant.e.s ont répondu au mieux de leurs connaissances.

Dans cet exemple fictif, on peut constater que certains schémas peuvent sembler complémentaires, incomplets, incohérents ou éclairants. Chose certaine, ces schémas offrent de belles opportunités pour formaliser et faciliter les processus et en dégager des pistes d'action. L'exercice même de la réalisation de ces schémas lors des entrevues a éclairé des perceptions auparavant informelles. La clarté des schémas est très pertinente pour mieux encadrer et faciliter les processus, développer plus d'agilité et de solidarité interne, mais aussi développer de meilleures stratégies de communications externes.

Elle peuvent aussi outiller les villes, municipalités et MRC à mieux communiquer avec les ministères concernés, les difficultés, les limites ou encore la lourdeur d'exécution de certains processus. Ainsi, il est possible de poursuivre les échanges afin d'améliorer les processus ou de les faciliter.

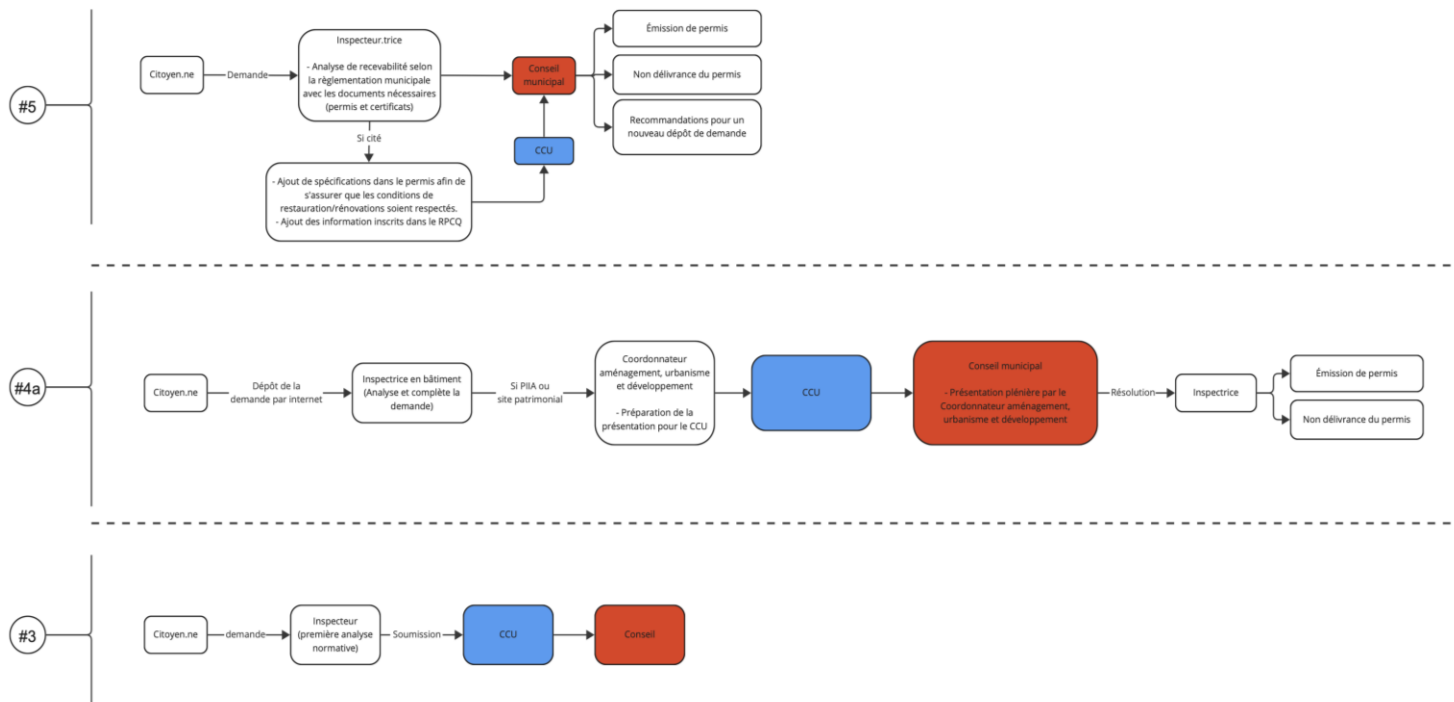
La page suivante présente un exemple fictif afin de ne pas alourdir le présent rapport et de préserver la confidentialité des données qui ont été transmises aux partenaires concernés.

Légende:



OBJECTIF 2: Schématiser les processus de prises de décisions des ressources impliquées en patrimoine

Exemple fictif de schématisation



OBJECTIF 3: Transmettre des résultats de la recherche aux partenaires

En avril 2024, les participant.e.s ont donné leur accord pour que les données des entrevues soient partagées à l'interne, en excluant les données permettant d'identifier les répondant.e.s

En mai 2024, Culture Bas-Saint-Laurent a fait parvenir les données validées d'entrevues aux partenaires du projet. Cela a permis notamment d'approfondir l'analyse faite par CBSL et de dégager des pistes de solutions adaptées aux différents milieux et contextes municipaux du Bas-Saint-Laurent.



OBJECTIF 4: Dégager des pistes de solutions régionales.

Culture Bas-Saint-Laurent a terminé la phase deux par des rencontres de validation avec la Ville de Rimouski et la MRC de Rivière-du-Loup ainsi qu'une rencontre bilan du comité de pilotage. Voici quelques commentaires et impacts du projet qui ont été mentionnés lors de ces rencontres :

- « Le projet a déjà beaucoup d'impacts dans notre équipe. Nous avons démarré un nouveau comité pour faire circuler l'information à l'interne et améliorer nos collaborations »;
- « Le projet a validé plusieurs perceptions que j'avais, mais a été également surprenant! Le processus m'a permis de voir à quel point chacun a une vision différente des processus. Nous avons des pistes claires pour améliorer ceux-ci et mieux communiquer à l'interne »;
- « Le projet nous a fait beaucoup réfléchir. Il nous a permis de prendre du recul et de gagner une meilleure compréhension des réalités de notre milieu. Nous avons tous et toutes beaucoup appris »;
- « Le projet nous offre des pistes de réflexion sur les façons d'entrer en dialogue avec les citoyens au courant des différents processus ».



OBJECTIF 4: Dégager des pistes de solutions régionales.

Les entrevues et le traitement des résultats ont permis d'identifier certains besoins du milieu municipal en ce qui a trait à la protection et à la mise en valeur du patrimoine local et régional.

Voici quelques pistes d'actions à envisager :

COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE

Un espace neutre et confidentiel pour les acteurs municipaux issus de milieux variés travaillant à la gestion du patrimoine afin de favoriser les échanges et les collaborations. Organiser une rencontre annuelle;

FORMATIONS

Des formations pour une meilleure compréhension et une sensibilisation aux patrimoines, dédiées aux ressources municipales, axées sur la protection, la valorisation et le développement d'une vision du patrimoine;

OUTILS ET RESSOURCES

Poursuivre la veille, la création de contenus en patrimoine par Culture Bas-Saint-Laurent permettant l'accès à de l'information, des ressources, des expertises et des outils en patrimoine, dont certains spécifiques au BSL;

RESSOURCES MUTUALISÉES

Optimiser, partager et mutualiser des ressources spécialisées et pouvant fournir des services de consultation aux Comités consultatifs d'urbanisme (CCU) sur l'ensemble du territoire;

POUR SUIVRE LE PROJET PILOTE

Accompagner les partenaires du Projet pilote dans l'approfondissement des enjeux révélés par la schématisation des processus en patrimoine, notamment en explorant les processus idéaux, en examinant les perceptions, et en évaluant l'écart entre ce qui est prescrit par la loi et ce qui est effectivement mis en pratique.

CONCERTATION

Développer, avec des partenaires régionaux, un volet patrimoine dans une Entente sectorielle de développement régionale afin de mettre en œuvre des actions prioritaires.

CONCLUSION ET REMERCIEMENTS

Nous avons maintenant entre les mains des données probantes et pertinentes pour mettre en place des actions prioritaires pour la gestion de nos patrimoines. Les fruits de ce projet, jumelés au Portrait et diagnostic culturel du Bas-Saint-Laurent, contribuent à notre qualité de concertation régionale et à notre positionnement comme première région au Québec à s'être mobilisée ainsi en matière de patrimoine immobilier. Nous sommes prêts à poursuivre nos efforts et à travailler ensemble!

Culture Bas-Saint-Laurent tient à remercier chaleureusement les partenaires de ce projet pour leur vision, leur confiance et leur soutien.

Un merci tout spécial pour toutes les personnes ayant participé au Projet pilote en patrimoine et qui, par leur contribution généreuse, témoignent de leur engagement pour la préservation et la mise en valeur des patrimoines qui forment nos villes, nos municipalités et nos MRC.



Détail du plafond de l'église Saint-Pie-X à Rimouski, 2022, ©CBSL

LEXIQUE ET DÉFINITIONS

BSL : Bas-Saint-Laurent

Dans ce document, il est question de la région administrative du Québec.

Citation d'un bien patrimonial :

«En citant un bien patrimonial, la Municipalité locale, la Municipalité régionale de comté ou la communauté autochtone reconnaît formellement sa valeur patrimoniale. Elle assure la protection du bien et favorise sa transmission aux générations futures.» [MCC](#)

Classement d'un bien patrimonial :

«Le gouvernement, par l'entremise de son ou sa ministre de la Culture et des Communications, peut classer un bien patrimonial, c'est-à-dire un immeuble, un site, un document, un objet ou un ensemble patrimonial.

Le classement permet de reconnaître la valeur patrimoniale du bien, d'assurer sa protection, de favoriser sa connaissance et sa transmission aux générations futures.» [MCC](#)

CBSL : [Culture Bas-Saint-Laurent](#)

CCU : Comité consultatif d'urbanisme

«Le CCU est un groupe de travail composé d'au moins un membre du conseil municipal et de résidents choisis par ce dernier pour guider, orienter et soutenir son action en matière d'urbanisme.»

[Guide La prise de décision en urbanisme](#)

CRD : [Collectif régional de développement](#)

MCC : [Ministère de la Culture et des Communications](#)

MRC : Municipalités régionales de comté

«Une MRC regroupe toutes les municipalités d'un même territoire d'appartenance formant une entité administrative qui est une municipalité au sens que l'entend la Loi sur l'organisation territoriale municipale.»

[Guide La prise de décision en urbanisme](#)

PIIA : Plan d'implantation et d'intégration architecturales

«En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), les municipalités peuvent adopter un règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) qui vise à assurer une intégration harmonieuse des bâtiments et des aménagements en tenant compte des particularités du territoire. En plus de l'architecture extérieure des bâtiments et l'aménagement des terrains, l'affichage extérieur est également assujéti dans certains secteurs. Tout comme dans un site patrimonial, les travaux effectués dans un secteur PIIA font l'objet d'une évaluation qualitative à partir de critères afin de ne pas altérer le caractère du milieu.» [Ville de Rimouski](#)

CULTURE BAS •
SAINT • LAURENT

